



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le neuf décembre, le Conseil municipal de Vert-le-Petit, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Louis ARAGON, sous la présidence de Laurence BUDELOT, Maire.

SONT PRESENTS : Laurence BUDELOT, Marie-José BERNARD, Vincent MERCIER, Laure VIEIRA, Jean-Michel LEMOINE, Jennifer ARNAUD, Gérard BOULANGER, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Denis BOULANGER, Audrey L'HER, David DUNEAU, Eliane ZENERE, Miguel PAIVA, Sylviane MAZET, Daniel ROUM, Sophie MERCIER, Olivier HOURDOU, Odile BEOT, Vincent BERNIER, Chantal MASSILAMANY, François-Jean LEROY

ABSENT : Laurent BEGOT

POUVOIR: Laurent BEGOT donne pouvoir à Vincent BERNIER

LE SECRETAIRE DE SEANCE EST : Eliane ZENERE

Début de séance : 20h30

N°1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal réuni le 17 septembre 2020.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°2 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire, PREND ACTE de ces décisions.

2020-056	15/09/20	Bourse au permis	Objet :	Bourse aux permis	
			Date :	Du 19 au 30 octobre 2020	
			Service affecté :	Scolaire	
			Montant alloué :	600 €	
			Nombre d'heure de travail :	60h	
2020-057	16/09/20	tarifs activités jeunes	Objet :	Activité poney - 10 participants	
			Tarif :	15€/enfant	12€/ enfant pour le 2e enfant issu de la même famille
			Date :	Mardi 27 octobre 2020	
			Lieu :	La ferme du Soleil VERT-LE-PETIT	
2020-058	16/09/20	tarifs activités jeunes	Objet :	Atelier manuel "cartonnage" - 8 participants	
			Tarif :	15€/enfant	12€/ enfant pour le 2e enfant issu de la même famille
			Date :	jeudi 29 octobre 2020	
			Lieu :	Salle Louis Aragon	
2020-059	16/09/20	Avenant n°1 Marché de maitrise d'œuvre Vestiaires sportifs	Objet :	Signature d'un avenant au marché de maitrise d'œuvre des vestiaires sportifs	
			Besoin :	Nécessité de modifier l'emplacement de quelques mètres afin d'éviter de déplacer de manière trop conséquente la clôture et de supprimer des arbres côté rue. Cela nous oblige à repenser une partie mineure de l'aménagement intérieur qui a été proposé sur le dernier Avant-Projet définitif. Ces modifications entraînent des prestations supplémentaires de la maitrise d'œuvre et du bureau d'études.	
			Coût :	Marché initial: 66.400 € HT – Montant avenant : 7 200€ HT	
2020-060	25/09/20	Convention SESAME	Objet :	Convention entre la commune et l'association SESAME pour l'emploi de personnel intérimaire	
			Services concernés :	Services techniques - Scolaire - boîtage	
			Besoin :	Nécessité de pourvoir au remplacement ou à l'aide ponctuelle de personnel communal et de favoriser l'emploi par l'insertion professionnelle	
2020-067	13/10/20	Contrat de services d'applicatifs hébergés	Objet :	Logiciel Médiathèque-Renouvellement du contrat de services d'applicatifs hébergés	
			Durée :	Du 01-01-2021 au 01-01-2023	
			Montant :	1 342,75€ HT	
2020-073	24/11/20	Bourse au permis	Objet :	Bourse aux permis	
			Date :	Du 21 au 30 décembre 2020	
			Service affecté :	scolaire	
			Montant alloué :	600 €	
			Nombre d'heure de travail :	60h	

Décisions du Maire relatifs au service d'urbanisme

2020-053	12/08/20	DIA 20-030	Ref. :	DIA 20-030
			Lieu :	9 rue de la cheminée Blanche
2020-054	20/08/20	DIA 20-031	Ref. :	DIA 20-031
			Lieu :	41 rue Amand Louis
2020-055	21/08/20	DIA 20-032	Ref. :	DIA 20-032
			Lieu :	4 rue de la Garenne
2020-061	25/09/20	DIA 20-033	Ref. :	DIA 20-033
			Lieu :	24 rue Lucie Aubrac
2020-062	28/09/20	DIA 20-034	Ref. :	DIA 20-034
			Lieu :	7 rue Olympe de Gouge
2020-063	06/10/20	DIA 20-0036	Ref. :	DIA 20-036
			Lieu :	19 rue Amand Louis
2020-064	06/10/20	DIA 20-0037	Ref. :	DIA 20-037
			Lieu :	7 rue du Bouchet
2020-065	06/10/20	DIA 20-0038	Ref. :	DIA 20-038
			Lieu :	124 rue Amand Louis
2020-066	06/10/20	DIA 20-0039	Ref. :	DIA 20-039
			Lieu :	118 rue Amand Louis
2020-068	14/10/20	DIA 20-0040	Ref. :	DIA 20-040
			Lieu :	9bis rue Amand Louis
2020-069	12/11/20	DIA 20-0041	Ref. :	DIA 20-041
			Lieu :	47 rue Lucie Aubrac
2020-070	12/11/20	DIA 20-042	Ref. :	DIA 20-042
			Lieu :	48 rue du Général Leclerc
2020-071	17/11/20	DIA 20-043	Ref. :	DIA 20-043
			Lieu :	30 avenue du Général De Gaulle
2020-072	20/11/20	DIA 20-044	Ref. :	DIA 20-044
			Lieu :	21 rue du Général Leclerc

Le Conseil Municipal,

👉 **PREND ACTE** du relevé de décisions du Maire.

DELIBERATIONS EN MATIERE DE FINANCES

N°3 - REACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **ADOpte** les tarifs proposés au 1^{er} janvier 2021 selon les tableaux suivants :

OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNALE

Désignation	Surface	2017	2018-2019	2021
Logement communale (par mois)	Type 3		380,00 €	390,00 €
	Type 4		465,00 €	480,00 €
Charges chauffage (par mois)	Type 3		74,00 €	76,00 €
	Type 4		100,00 €	103,00 €
Terrasses cafés/restaurants (par mois)	Au M ²		6 € / m ²	7,00 €

PECHE

Désignation	2017	2018-2019	2021
jour		4,50 €	5,00 €
mensuel		31,00 €	32,00 €
trimestriel		44,00 €	45,00 €
Semestriel		66,00 €	67,00 €
Annuel		110,00 €	112,00€
Carpe de nuit		12€ / 24h	13,00 €
		22€ / 48h	23,00€
		32€ / 72h	33,00€

LOCATION DE SALLE

Désignation	Période	2017	2018-2020	2021	
Salle Simone SIGNORET Exclusivement réservé aux Vertois	jour		100,00 €	103,00 €	acompte de 30 €
	WE		130,00 €	134,00 €	acompte de 40 €
Optionnel	veille au soir		50,00 €	-	-
Louis ARAGON	jour (Vertois)		245,00 €	252,00 €	acompte de 75 €
	WE (Vertois)		345,00 €	355,00 €	acompte de 100 €
	jour (Exterieur)		640,00 €	659,00 €	acompte de 200 €
	WE (Exterieur)		790,00 €	814,00 €	acompte de 240 €
Optionnel	veille au soir		50,00 €	52,00 €	-

CIMETIERE

Désignation	Période	2017	2018-2020	2021
Concessions funéraires	30		245,00€	253,00 €
	50		375,00€	386,00 €
Cinéraires Columbarium	15 ans		750,00€	772,50 €
	30 ans		1 100,00€	1 133,00 €
Cinéraires en terre (Cavurnes)	15 ans		135,00€	140,00 €
	30 ans		245,00€	253,00 €
Pierre du souvenir + plaque gravée			85,00€	88,00 €

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°4 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

↳ **ADOpte** la décision modificative N° 2 sur le budget communal selon le tableau suivant:

Désignation	Dépenses -1		Recettes -1	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 430,40 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 930,40 €
R-1328 : Autres	0,00 €	0,00 €	3 153,60 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	3 153,60 €	0,00 €
D-2031-809 : ETUDE DE CIRCULATION	0,00 €	11 797,20 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	11 797,20 €	0,00 €	0,00 €
D-2112-806 : PROLONGEMENT AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	0,00 €	1 826,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 826,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-806 : PROLONGEMENT AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	0,00 €	3 153,60 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	3 153,60 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	16 776,80 €	3 153,60 €	19 930,40 €
Total Général	16 776,80 €		16 776,80 €	

VOTE:

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	5

N°5 - AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN ATTENTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2021 selon les limites suivantes :

- Chapitre 20 : 6 888,80 €
- Chapitre 21 : 168 517,74 €
- Chapitre 23 : 266 651,40 €

Les crédits engagés en vertu de cette autorisation seront inscrits dans le budget primitif 2021 aux chapitres correspondants.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°6 - AVANCE DE SUBVENTIONS DU CCAS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** le versement d'une avance sur la subvention 2021 au CCAS de Vert-le-Petit correspondant à 25% de la subvention 2020, soit 10 000 €.

✎ **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites dans le budget primitif 2021.

✎ **PRECISE** que ces avances ne préjugent pas du montant total de subvention attribué au CCAS pour l'exécution du budget 2021.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°7 - AVANCE DE SUBVENTIONS – Caisse des Ecoles

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** le versement d'une avance sur la subvention 2021 à la Caisse des Ecoles de Vert-le-Petit correspondant à 25% de la subvention 2020, soit 875 €.

✎ **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites dans le budget primitif 2021.

✎ **PRECISE** que ces avances ne préjugent pas du montant total de subvention attribué à la Caisse des écoles pour l'exécution du budget 2021.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°8 - AVANCE DE SUBVENTIONS – Charlie Chaplin

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** le versement d'une avance sur la subvention 2021 à l'Association Charlie Chaplin correspondant à 25% de la subvention 2020, soit :

- 26 445 € pour l'utilisation de l'Accueil de Loisirs
- 4 000 € pour l'utilisation de la Halte-garderie

✎ **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites dans le budget primitif 2021.

✎ **PRECISE** que ces avances ne préjugent pas du montant total de subvention attribué à l'Association Charlie Chaplin pour l'exécution du budget 2021.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°9 - DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°10 - DEMANDE DE SUBVENTION – FIDP 2021 - EQUIPEMENT POLICE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la préfecture au titre de la FIDP 2021 pour le programme de sécurisation de la commune pour l'acquisition de gilet par balle, d'un système de radiocommandé ainsi que de caméra piéton.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DELIBERATIONS EN MATIERE D'URBANISME

N°11 - ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Environnement du 2 décembre 2020,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-45, L.153-46, L.153-47, L.153-48, L.153-28 et L.153-41

VU le Code de l'environnement,

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et modification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 27 janvier 2017,

VU la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération du conseil municipal en date du 6 juin 2019

CONSIDERANT que le PLU nécessite d'être modifié pour corriger le règlement d'une OAP et rectifier une erreur matérielle portant sur le plan de zonage

CONSIDERANT que la procédure de modification simplifiée du PLU se déroulera selon les formalités fixées par le Code de l'urbanisme et le Code de l'environnement,

CONSIDERANT que Vincent BERNIER indique conformément à l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qu'il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✚ **PRESCRIT** le lancement de la procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme,

✚ **PRECISE** que cette modification simplifiée a pour objectif de :

- Modifier l'OAP 3.2 chemin de la Jalais, sans modifier la programmation quantitative en logements prévue initialement
- Rectifier une erreur matérielle sur le plan de zonage

✚ **PREVOIT** que les pièces constitutives du dossier relatif au projet de modification simplifiée n°2 ainsi qu'un registre d'observations seront mis à la disposition du public en mairie, du 04/01/2021 au 04/02/2021 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 16h à 18h, le mercredi de 8h30 à 12h30, le jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Madame le Maire
Projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme
Mairie de Vert-le-Petit
Service urbanisme
4 rue du Général Leclerc
91710 Vert-le-Petit

Un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, sera publié au moins huit jours avant le début de la mise à disposition du public, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie, dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

L'avis et le dossier mis à disposition seront consultables sur le site internet de la Ville.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par Madame le Maire.

Le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du Conseil municipal, après la mise à disposition au public.

✚ **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne

✚ **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour la bonne application des présentes.

VOTE:

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°12 - ACTUALISATION DE LA VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LA REPARTITION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR) DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **DECIDE** d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 10 533 mètres

✎ **AUTORISE** Madame le Maire à communiquer cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°13 - CONVENTION DE DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE TELE-RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention en annexe entre VEOLIA, BIRDZ et la commune, afin de procéder à l'installation de répéteur de télé-relevé compteur d'eau .

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°14 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - CAF

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** Madame le maire à signer la Convention Territoriale Globale 2020-2023 proposé par la CAF de l'Essonne annexé à la délibération,

✎ **VALIDE** les actions inscrites dans la Convention Territoriale Globale 2020-2023 ainsi que ses annexes.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DELIBERATIONS DE RESSOURCES HUMAINES

N°15 - ATTRIBUTION D'UNE DOTATION VESTIMENTAIRE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

↳ **ATTRIBUE** une carte Cadhoc d'une valeur de 140 € pour les agents présents le 1^{er} janvier 2021 au service administratif, au service culturel et à la Responsable des services techniques.

↳ **ATTRIBUE** une carte Cadhoc d'une valeur de 80 € pour les agents du service scolaire présents le 1^{er} janvier 2021.

↳ **PRECISE** que cette carte Cadhoc devra être strictement réservée à l'acquisition de vêtements par les agents en bénéficiant.

↳ **PRECISE** que les agents non titulaires doivent disposer d'un contrat de travail en cours de 6 mois minimum au 1^{er} janvier 2021.

↳ **PRECISE** que les agents en cours d'arrêt (arrêt maladie, accident de travail) depuis au moins 3 mois au 1^{er} janvier 2021 ne pourront pas être bénéficiaires de ce dispositif. Les agents qui ne sont pas en position d'activité (disponibilité, congés parental) ou qui sont en préavis de départ au 1^{er} janvier 2021 ne pourront pas bénéficier de ce dispositif.

VOTE:

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	1

N°16 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

↳ **DÉCIDE :**

La suppression des postes suivants :

Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique temps non complet 28 heures

Filière administrative :

- 1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Filière médico-social :

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2nd classe

La création des postes suivants :Filière technique :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique temps non complet 32 heures

Filière administrative :

- 1 poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe

Filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation

👉 **ADOPTÉ** Le tableau des effectifs suivant:

Tableau des effectifs au 09/12/2020

GRADES	Nbr postes	CAT	EFFECTIF POURVU				EMPLOI VACANT	EFFECTIF BUDGETAIRE
			TITULAIRES		NON TITULAIRES			
			TC	TNC	TC	TNC		
FILIERE ADMINISTRATIVE	11		9	0	0	0	2	9
Attaché Territorial Principal	1	A	1					1
Rédacteur principal 2ème classe	2	B	1				1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	5	C	5					5
Adjoint Administratif	3	C	2				1	2
FILIERE TECHNIQUE	25		15	1	4	5	1	22.91
Agent de Maîtrise	1	C	1					1
Adjoint Technique Principal 1ère cl	2	C	2					2
Adjoint Technique	22	C	12	1	4	5	1	19.91
FILIERE ANIMATION	5	0	1	0	4	0	0	5
Adjoint d'Animation ppal 2°cl	1	C	1					1
Adjoint d'Animation	4	C			4			4
FILIERES SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE	8		1	0	5	0	2	6
Infirmière en soins généraux de classe normale	1	A					1	0
Conseiller Socio éducatif	1	A			1			1
Educateur de Jeunes Enfants 2ème classe	1	A			1			1
Auxiliaire puériculture principal de 2ème classe	4	C			3		1	3
Agent spéc.ppal 2cl ecoles mat.	1	C	1					1
FILIERES SECURITE	0		0	0	0	0	1	0
Gardien-Brigadier		C					1	0
TOTAL BUDGETAIRE	49		26	1	13	5	6	42.91

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

DELIBERATIONS D'INTERCOMMUNALITE

N°17 - CONVENTION DE COOPERATION ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE ET LES COMMUNES MEMBRES DE SON TERRITOIRE POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** les termes de la convention de coopération et de financement entre la communauté de communes du val d'Essonne et les communes membres de son territoire pour l'acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19.

👉 **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°18 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC CONCERNANT LA PRODUCTION ET LIVRAISON DE REPAS POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES(Rapporteur Laurence BUDELOT)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes entre les communes de Baulne, d'Huisson-Longueville, Fontenay-le-Vicomte, La Ferté-Alais, Vert-le-Grand et Vert-le-Petit pour la passation d'un marché relatif à la production et livraison de repas pour les restaurants scolaires, les adultes et les accueils de loisirs pour l'ensemble des membres du groupement.

👉 **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document y afférent.

👉 **AUTORISE** Monsieur Jean-Christophe HARDY, Maire de la commune de D'HUISSON-LONGUEVILLE, en tant que coordonnateur du groupement, à signer les actes d'engagement du marché.

👉 **AUTORISE** le lancement dudit marché public.

VOTE:

POUR	18
CONTRE	5
ABSTENTION	0

N°19 - MODIFICATION DU PERIMETRE DU SIARCE PAR ADHESION DE LA COMMUNE DE OLLAINVILLE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Ollainville au titre de la compétence Mobilité Propre

👉 **AUTORISE** Monsieur le Président du SIARCE à solliciter Madame la Préfète de Seine et Marne ainsi que Messieurs les Préfets de l'Essonne et du Loiret afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

VOTE:

POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

N°20 - COMMUNICATION DE RAPPORTS 2019

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

👉 **PREND ACTE** des documents joints :

- **RAPPORT D'ACTIVITE DU SIARCE**
- **SIARCE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT-2019**
- **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION DE L'EAU POTABLE**
- **RAPPORT D'ACTIVITE DU SIREDOM-2019**
- **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SIREDOM-2019**
- **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD)-2019**
- **RAPPORT ANNUEL DE L'AQUASTADE-2019**

N°21 - DIVERS

a. MOTION – Modalité de la classe découverte 2020

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

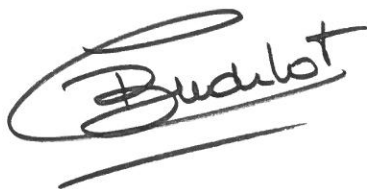
👉 **N'APPROUVE PAS** la motion déposé par le groupe « Cœur Vertois »

VOTE:

POUR	5
CONTRE	18
ABSTENTION	0

Fin de séance : 23h

Le Maire,
Laurence BUDELOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Budelot', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'B' and a trailing 't'.